
Les reproductions numériques des œuvres d'art sont maintenant acceptées

Guide de soumission

La Fondation Elizabeth Greenshields accueille dorénavant les formulaires de demande de bourse avec reproductions numériques des œuvres. Notre objectif est de faciliter le processus de demande en permettant aux candidats de soumettre leurs œuvres en format numérique. Dans le but avoué de diminuer le nombre de renvois de demandes inadéquates, nous avons rédigé quelques directives.

Les reproductions numériques des œuvres doivent être soumises accompagnées d'un formulaire dûment complété **Aucune soumission de demande par Internet ne sera acceptée.**

Résolution des images

Les images doivent être soumises dans la meilleure résolution disponible (minimum 72dpi, préférablement 140dpi ou plus). Celles-ci doivent être entièrement visibles pour une projection à une résolution de 1024 pixels en largeur et de 768 pixels en hauteur.

Intégrité de l'œuvre

Tout traitement ou manipulation digital effectué sur les images numériques des œuvres originales ne sera toléré pouvant même provoquer le rejet immédiat de la demande.

Format des fichiers d'images

Les fichiers soumis doivent être lisibles sur un CD compatible pour PC indiquant clairement le nom de l'artiste. Seuls les fichiers en format JPEG sont acceptés. Les JPEGS soumis doivent être enregistrés avec le moins de compression graphique possible (résolution maximale disponible). Toutefois, chaque fichier ne doit pas excéder 3 Mo.

Les reproductions numériques des œuvres ne doivent jamais être intégrées dans un document Word, PowerPoint ou tout autre logiciel de présentation.

Les fichiers des reproductions numériques doivent être adéquatement identifiés tel qu'indiqué dans le formulaire de demande. Ceux-ci ne doivent pas être compressés. Le CD soumis ne sera pas retourné.